

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école NDA

Version abrégée

CONFLIT: Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux et plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

VIOLENCE: «Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»* (LIP, 2012)

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF** exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»* (LIP, 2012)

* Note: Ces définitions sont inscrites dans la **Loi sur l'instruction publique** et servent de référence pour toutes les écoles du Québec

Nos enjeux prioritaires

- 1) Diminuer le nombre d'incidents de violence à l'école.
- 2) Assurer l'enseignement explicite des comportements au regard du soutien au comportement attendu.
- 3) Poursuivre le développement du système de renforcement positif.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Document déposé sur le site web et dans l'Info-Parents (définitions, plan de lutte)
- Communication école-famille (Clic -école agenda, contact téléphonique,...)
- Transmission des règles de conduite et mesures de sécurité. Abonnement au site aidersonenfant.com

Code de vie révisé et appliqué de façon cohérente par tous

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Politique claire de l'école sur l'intimidation et la violence et actions concrètes:
Interventions préventives des techniciennes en éducation spécialisée
Aménagement et organisation de la cour
Plan de surveillance stratégique

Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence:

Activités sur le civisme (ex: conseil de coopération).

Au 2e et 3e cycles : ateliers par des organismes et rencontres avec des policiers



Sensibilisation auprès des membres du personnel

Mesures de sécurité révisées et transmises

-Mise en place de différents programmes visant à rendre l'élève autonome dans la résolution de conflits (ex: ateliers sur les habiletés sociales et Moozoom)
-Mise en place d'une équipe de « gardiens de la paix » ou d'animateurs de jeux
-Mise en place de groupe de besoins sur les habiletés sociales
-Suivis, au besoin, par les techniciennes en éducation spécialisée et la psychoéducatrice, selon les enjeux spécifiques des élèves